Commune des CONTAMINES-MONTJOIE

Avis de mise à disposition du public du projet de Modification simplifiée n°1 du PLU

Par arrêté n° ARD2022-054 du 5/07/2022, le Maire des CONTAMINES-MONTJOIE a engagé une procédure de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

La modification du PLU porte sur les règlements graphiques et écrit du PLU et l'OAP n°1 « Centre-village », afin de permettre la mise en œuvre du projet d'aménagement de centre-village porté par la commune.

Par délibération n° DEL2022-102 en date du 24 novembre 2022, le conseil municipal des CONTAMINES-MONTJOIE a défini les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°1 du PLU.

Le dossier sera consultable en mairie des CONTAMINES-MONTJOIE, du 19/12/2022 au 19/01/2023 aux horaires suivants :

- Le lundi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
- Le mardi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
- Le mercredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
 - Le jeudi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

Il pourra être téléchargé depuis le site internet de la commune des CONTAMINES-MONTJOIE, à l'adresse suivante : https://www.mairie-lescontamines.com/

Le public pourra consigner au cours du délai de mise à disposition du projet, ses observations sur un registre en mairie des CONTAMINES-MONTJOIE, aux jours et heures précisées ci-dessus, ou par courrier adressé à M. Le Maire des CONTAMINES-MONTJOIE, 4 route de Notre Dame de la Gorge - 74170 LES CONTAMINES-MONTJOIE, en précisant l'objet : « Modification simplifiée n° 1 du PLU des CONTAMINES-MONTJOIE », ou par courriel à l'adresse suivante : votreavis@mairie-lescontamines.com

A l'issue de cette mise à disposition, le maire de la commune des CONTAMINES-MONTJOIE présentera le bilan de la mise à disposition devant le conseil municipal, qui en délibérera et se prononcera par délibération motivée, sur le projet de modification simplifiée n°1 du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

Avis à faire paraître dans un journal diffusé dans le département au moins 8 jours avant la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°1



AVIS DE MISE A DISPOSITION

Modification (simplifiée) n°1 du PLU DES CONTAMINES-MONTJOIE

Modalités de mise à disposition du public

Par arrêté n°ARD2022-054 du 5 juillet 2022, le Maire des CONTAMINES-MONTJOIE a engagé la modification (simplifiée) n°1 du PLU de la commune.

L'objet de cette modification simplifiée est de permettre la mise en œuvre du projet d'aménagement du centre-village porté par la commune, sis route de Notre-Dame de la Gorge, impliquant de modifier les règlements graphique et écrit du PLU, ainsi que l'OAP n°1 « Centre-village »,

Par délibération du 13 octobre 2022, le Conseil municipal a fixé les modalités de la mise à disposition du public du dossier de modification (simplifiée) n°1 du PLU des CONTAMINES-MONTJOIE.

Cette mise à disposition aura lieu du 14/11/2022 au 14/12/2022. Pendant la durée de la mise à disposition du dossier, le public pourra consulter le dossier et présenter ses observations et propositions sur un registre ouvert, aux jours et heures d'ouverture habituels en :

Mairie des CONTAMINES-MONTJOIE, 4 route de Notre Dame de la Gorge - 74170 LES CONTAMINES-MONTJOIE

- Lundi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- Mardi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- Mercredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- Jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Pendant toute la durée de mise à disposition du public, le dossier peut également être consulté et téléchargé depuis le site internet de la commune des CONTAMINES-MONTJOIE : https://www.mairie-lescontamines.com/

Il sera également possible pour le public de faire connaître ses observations et propositions :

- Par courrier: à l'attention de Monsieur le Maire, Mairie des CONTAMINES-MONTJOIE,
 4 route de Notre Dame de la Gorge 74170 LES CONTAMINES-MONTJOIE, avec pour objet « Modification simplifiée n° 1 du PLU des CONTAMINES-MONTJOIE, ou
- Par mail à l'adresse suivante : votreavis@mairie-lescontamines.com

Un poste informatique avec accès gratuit au site internet de la commune, est mis à disposition du public en mairie des CONTAMINES-MONTJOIE, aux jours et heures d'ouverture habituels.

A l'issue de cette mise à disposition, Monsieur Le Maire en présentera le bilan devant le conseil municipal qui en délibèrera et se prononcera sur l'approbation de cette modification (simplifiée) n°1 du PLU des CONTAMINES-MONTJOIE.

Le Maire des CONTAMINES-MONTJOIE.